

Assemblée Générale Ordinaire du 26 Novembre 2009

Rapport moral du Conseil d'Administration

Chers adhérents,

Nous vous avons réunis en assemblée générale, pour vous présenter les activités de notre conseil d'administration et les résultats de l'exercice.

Pour notre association, cet exercice a été marqué par une augmentation des procédures administratives et juridiques sur le dossier de la LGV sea, ce que nous avons d'ailleurs pressenti en 2008.

Sur ce point, il convient de mettre en exergue **le décret du 12 Juin 2009 concernant la DUP de la LGV** qui de fait, entraîne notamment pour les Vindiniens :

- Le rejet des exigences présentées par ATVN,
- Le rejet des propres recommandations de la Commission d'enquête d'utilité publique,
- L'absence de mesures contraignantes pour RFF et le concessionnaire (non désigné) chargé de la réalisation de la LGV.

Le recours gracieux que nous avons présenté auprès du Premier Ministre, de concert avec d'autres associations et des communes, n'a pas obtenu de réponse dans les deux mois légaux (*ce qui équivaut à un rejet*). Le texte de ce recours a été diffusé sur le site d'ATVN.

Parallèlement, malgré nos interventions auprès du Préfet et du Ministre de tutelle, ATVN n'a pas été intégrée à la commission permanente de suivi de la LGV sea.

Cela est fort préjudiciable car :

- Notre association ne peut pas y présenter directement ses propres arguments sur les différents aspects du dossier,
- Par voie de conséquence, elle n'a pas pu également participer aux réunions de travaux sur le dossier des engagements de L'Etat sous l'autorité du Préfet.

Pour ces principales raisons, votre Conseil d'Administration a décidé d'intenter deux recours :

- L'un auprès du Conseil d'Etat contre la DUP de la LGV sea,
- L'autre auprès du Président de la République, pour traitement discriminatoire de notre association.

Notre recours devant le Conseil d'Etat n'a pas pour objectif de faire annuler le projet de la LGV sea (dont le coût total entre Tours et Bordeaux est évalué à ce jour à 15 milliards d'euros...), mais de mettre en évidence les disparités entre les avantages et les inconvénients du projet.

Par comparaison, il est à noter que l'aménagement de la ligne existante, était estimé à 202 millions d'euros HT.

En effet les arguments essentiels à ce sujet soumis pendant les phases dites de consultation et de concertation n'ont pas été retenus, malgré les nouvelles données issues du Grenelle environnement.

Même s'il s'agit, là aussi, d'un "secret d'Etat", nous savons bien que ce projet émane d'une priorité Européenne depuis près de 15 ans et réaffirmée, entre autre, lors du sommet franco-espagnol de 2003 par des décisions qui lient les deux Etats pour la réalisation de la LGV Paris-Tours-Bordeaux-Dax-Vitoria-Madrid.

Nous sommes donc parfaitement conscients des enjeux et, si nonobstant l'endettement abyssal de la France, l'Etat tient tant à la réalisation de ce projet pharaonique, il doit en assumer toutes les conséquences qui, en tout état de cause, ne doivent pas léser les citoyens concernés.

Nous demandons aussi à la présente assemblée d'avaliser ces procédures nécessaires à la légitime reconnaissance du bon droit de notre association et de ses adhérents.

Concernant l'autoroute A85, nous participons aux travaux du comité consultatif intercommunal de lutte contre les nuisances liées aussi à cette infrastructure.

Lors de nos rencontres avec Cofiroute nous avons déjà obtenu un accord de principe sur certaines améliorations de protections des riverains les plus touchés. Des travaux en ce sens ont été réalisés au droit de la Choletterie et de la barrière de péage de l'A85.

Comme nous l'avions préalablement signalé, les nouveaux contrôles de mesure de bruit demandés n'ont pas apporté de surprise, car ils se situaient dans la norme réglementaire.

Les demandes d'amélioration de protection d'autres lieux n'ont pas encore été solutionnées, mais il convient de noter que nous avons rencontré une écoute constructive de la part des représentants de Cofiroute, sans doute sensibles aux nouvelles données du Grenelle Environnement.

Bien entendu, nous serons très attentifs au suivi des bonnes intentions.

Le projet du **contournement autoroutier Est de l'agglomération tourangelle (A10bis)**, n'est pas publié à ce jour, mais l'on peut comprendre la difficulté de retenir un choix de tracé, car :

- Les élus sont en total désaccord sur l'option à prendre,
- Le tracé du bouclage du périphérique Nord/Est de l'agglomération n'est toujours pas - et pour les mêmes motifs - encore fixé.

Alors, les informations recueillies relèvent, au mieux de la langue de bois, au pire de suppositions infondées.

Quoi qu'il en soit, en raison du contexte économique actuel, des nouvelles données environnementales, de l'analyse des avis émis par les décideurs, des infrastructures en place, nous redoutons fort que le raccordement à l'A10 soit envisagé par la liaison A85 à nouveau sur le territoire Nord/Ouest de Veigné.

Devons-nous nous résigner à accepter une solution qui, à l'évidence, dénoterait un esprit peu visionnaire des décideurs ?

Nous voulons bien croire, que la sagesse l'emportera, mais cela ne sera possible que si la mobilisation de la population concernée est importante et déterminée.

Dans l'approche de ces dossiers, nous ne pouvons passer sous silence les divergences qui nous ont opposées à la municipalité. Cette situation a occasionné de notre part la diffusion en mars 2009, d'un document aux riverains concernés, et une publication sur notre site.

Depuis, après concertation, les relations ont été normalisées.

A ce sujet, et pour éviter toute ambiguïté, nous rappelons que notre association n'a pas vocation à s'immiscer dans les domaines du ressort de la municipalité, mais souhaite simplement être un partenaire respecté, consulté et écouté dans les domaines qui relèvent de son champ statutaire.

Dans le **domaine de la communication**, l'information de nos adhérents doit être au plus près possible de l'évènement.

A cet effet, l'accès à notre site internet se veut aussi pratique et convivial.

Pour ceux qui ne disposent pas d'adresse e-mail, nous chercherons à améliorer nos autres supports de communication usuels.

Le nombre d'adhérents inscrits est stable, mais le danger se rapprochant, il serait souhaitable qu'il augmente pour l'exercice à venir, afin d'avoir encore plus de poids pour les actions futures.

L'analyse des comptes, conforte notre décision de 2008 de report des excédents antérieurs, en prévision des actions juridiques en cours ou à venir.

Comme cela vous sera exposé au point suivant par notre Trésorière, le résultat de l'exercice est légèrement excédentaire.

Prenant en considération l'évolution aléatoire des dossiers en cours, et malgré l'excédent antérieur, il nous paraît sage de vous proposer de reporter l'excédent de l'exercice 2009 sur les comptes 2010, et de maintenir le niveau de la cotisation annuelle.

Conclusion

Notre association doit mobiliser et convaincre les riverains de l'intérêt de ses actions.

Chaque adhérent fera œuvre utile en communiquant sur le but de notre association avec son entourage

Nous savons que vous attendez beaucoup de notre association et vous avez raison.

Pour accomplir sa mission, votre conseil d'administration a besoin de votre confiance et de votre entière adhésion.
